



CRE n°18-003

Auteurs : Mme BOSCUS et M. BEAUJARD

Dest. : Membres du comité de pilotage

Date : 01/10/2020

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 6^{ième} Comité de pilotage (COPIL)

à Paillet, le 1^{er} octobre 2020

Présents :

AUGEARD Serge, commune de VIRELADE – Conseiller municipal
AUPLAT Jérôme, Office Français de la Biodiversité (OFB) - Chef du service départemental de Lot-et-Garonne
BARRAL Bernard, Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMEAG) – Président
BEAUJARD Mathieu, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) - Chargé de mission N2000 et ZH
BILIRIT Jacques, commune de FOURQUES-SUR-GARONNE – Maire et Président du COPIL N2000 Aquitaine
BOSCUS Claire, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) - Chargée de mission N2000 et ZH
BOUSQUET Florian, communauté de communes Convergence Garonne – animateur Natura 2000
BOYANCÉ Jean-Pierre, commune de LANGOIRAN - Conseiller municipal
BREAUD Fanny, commune de LE TOURNE - Conseillère municipale
CRAIPEAU Florent, Val de Garonne Agglomération (VGA) - Technicien GEMAPI
DANGUY des DESERTS, commune de VIRELADE – Conseiller municipal
DAURAT François, communauté de communes Convergence Garonne – Vice-président
DORE Jocelyn, communauté de communes Convergence Garonne – Président
DUMAITRE Alexandre, DREAL Nouvelle Aquitaine – chargé de mission
DUTEIL Denis, Val de Garonne Agglomération (VGA) – Conseiller communautaire
FAVARD Odile, commune de BOÉ – Adjointe municipale
GAILLARD Jérémie, commune de CAUDROT – Maire
LABAYLE Patrick, commune de SAINT-PIERRE DE MONS – Maire
LAQUEBE Sandrine, Direction départementale des Territoires (DDT) de Lot-et-Garonne - Chargée de mission N2000
MINICKI Alexandra, commune de BEGLES - Responsable du service Développement durable
MIRANDE Jean-Jacques, commune du Passage d'Agen - Conseiller municipal

MOLINA Quentin, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) du Lot-et-Garonne – Chargé de mission
MORENO Guy, Conseil Départemental de Gironde – Conseiller départemental
NEBLE Henri, commune d'AIGUILLON - Conseiller municipal
PAGOT Bernard, commune de BARIE – Maire
PHARAON Chantale, commune de LANGON – Adjointe municipale
POIGNANT Jean-Michel, Val de Garonne Agglomération (VGA) – Conseiller communautaire
RAYNAL Audrey, commune de RIONS - Conseillère municipale
TREBUCHON Maxime, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) - Chargé de mission
Charte Garonne et confluences
VÉZINAT Myriam, commune du Passage d'Agen - Conseillère municipale

Présents en visioconférence :

CADORET Vincent, chef de projet SAGE au SMEAG
CARDON Jean-Michel, DGS au SMEAG
CARRUESCO Béatrice, Conseillère municipale à Barsac
DRÉAUD Bernard, adjoint municipal à Cadillac
PASSICOS Isabelle, Directrice du Syndicat Mixte du Sud Gironde
ZAMBON Josiane, Maire de SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND, et sa 2ème Adjointe.

Excusés :

Agglomération d'AGEN : M. le Président
Albret Communauté
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nouvelle Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Gironde
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne : M. le Président
Comité Départemental du Tourisme (CDT) de Lot-et-Garonne
Commun de JUSIX : M. le Maire
Communauté de Communes de Montesquieu
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Commune d'AMBÈS : M. le Maire
Commune de BEAUTIRAN : M. le Maire
Commune de BEGEY : M. le Maire
Commune de BORDEAUX : M. le Maire
Commune de FAUILLET : M. le Maire
Commune de LE TOURNE : Mme le Maire
Commune de LORMONT
Commune de MONTESQUIEU
Commune de PREIGNAC : M. le Maire
Commune de TONNEINS
Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne : Mme la Présidente
DDT 47 : RICHARD Sébastien
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Lot-et Garonne
Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
Gironde tourisme : Mme la Présidente
Parc naturel régional des Landes de Gascogne : M. le Président
Préfecture du Lot-et-Garonne : Madame la Préfète
Région Nouvelle aquitaine : M. le Président
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT) 47
Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne (UFBAG)

Introduction :

Jacques BILIRIT, Président du Comité de pilotage, remercie les personnes présentes à cette sixième réunion comité de pilotage du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur BILIRIT fait un rapide rappel sur l'historique de la démarche Natura 2000 : l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) a été portée par le SMEAG en 2011 a été validé en novembre 2013. Le SMEAG a ensuite été désigné comme structure porteuse dès avril 2014 avec l'affectation d'un mi-temps et de quelques jours complémentaires. C'est donc dans la continuité que le SMEAG a été désigné structure porteuse de l'animation pour ce troisième cycle d'animation au COPIL de juin 2019, avec un renfort de l'animation calibrée sur 1,1 ETP.

Après ce bref rappel historique, Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Pour ce COPIL, l'ordre du jour est le suivant :

- I. Bilan de l'animation 2019-2020
- II. Animation agricole depuis 2015
- III. Perspectives d'animation 2021-2022
- IV. Points divers / Echanges
- V. Engagement de la CDC dans la charte Natura 2000

Monsieur le Président donne la parole à l'animateur Mathieu BEAUJARD afin de débiter la présentation.

Ce compte-rendu est accompagné des cartes bilans représentant les actions menées sur le site Natura 2000 depuis 2014, de la fiche action N° 8 du DOCOB relative à l'élargissement du périmètre Natura 2000 et de la présentation PowerPoint diffusé lors de la réunion. Les documents seront prochainement disponibles sur le site internet du SMEAG (www.lagaronne.com).

I. Bilan de l'animation 2019-2020

1) Animation territoriale et expertise technique (diapositives 4 à 27)

Mathieu BEAUJARD débute la présentation en indiquant que cette présentation sera à double voix et qu'il y aura souvent un échange de paroles entre les deux animateurs. Il rappelle les objectifs de l'animation territoriale à savoir la mise en place des contrats et chartes Natura 2000, le partage de connaissances, l'assistance technique ainsi que le suivi et la veille à la cohérence des projets autour de la Garonne. Il introduit les cartes (distribuées en début de séance et jointes à ce compte rendu) sur lesquelles, les principales actions d'animation menées depuis 2014 y figurent. L'animateur passe la parole à Claire BOSCUS pour la suite.

L'animatrice fait un bref rappel historique des Charte Natura 2000 et rappelle que la première signature d'une charte Natura 2000 a été faite en 2017 par la Mairie de BOE engageant ainsi 12 parcelles communales. Cette même année, plusieurs chartes ont été signées, dont une par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDPPMA). Au total, 8 chartes ont été engagées dont 2 collectivités (BOE et LAGRUERE en 2018 lors d'une Journée Mondiale des Zones Humides), la fédération de pêche de Gironde et 5 agriculteurs suite à l'intégration d'une fiche culture en 2017. Claire BOSCUS rappelle qu'aucune charte n'a été engagée en 2019 suite à la réorganisation de l'animation au sein du SMEAG mais qu'en 2020, grâce à une animation renforcée, plusieurs projets de chartes sont en cours et deux collectivités se sont engagées : la commune de MOIRAX sur 4,3 Ha de parcelles boisées qui accueille l'avifaune (présence de héronnières notamment) et la CDC Convergence Garonne qui engage l'île de Raymond dans les milieux ouverts et les boisements rivulaires présents.

L'animatrice présente ensuite plusieurs pistes de contrats N2000 en exposant au préalable un bref historique évoquant la difficulté liée au périmètre (car un contrat doit être inclus au sein du périmètre soit principalement le lit mineur et les berges de Garonne) : le projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de Saint-Macaire porté par la Fédération de Pêche de Gironde, validé en juillet 2019, et le projet de contrat de restauration d'un atterrissement à Sainte-Bazeille porté par la Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne.

Pour ce dernier, Claire BOSCUS contextualise le site et explique la présence d'un dépôt alluvionnaire à 1,5 km à l'aval de Couthure-sur-Garonne avec la création naturelle d'une île et d'une annexe hydraulique partiellement connectée avec la Garonne (voir diapositives n°8). La FDAAPPMA47 poursuit ses réflexions sur le projet et attend les retours du relevé topographique réalisé cette année sur l'atterrissement de Saint-Laurent pour faire de nouvelles propositions.

L'animatrice présente ensuite le 2nd contrat Natura 2000 du site signé en 2019, porté par la fédération de pêche de Gironde, et rappelle le contexte : ancienne île de Garonne en rive droite multi-milieus, dont l'état de conservation était altéré dû à la présence d'invasifs qui fermaient progressivement les habitats. Elle rappelle ensuite la richesse de ce contrat en évoquant la diversité d'habitats présents qui ont été révélés à la suite d'un diagnostic écologique porté par le SMEAG en 2018. L'animatrice détaille les principaux objectifs du contrat et présente les travaux réalisés en commençant par la réouverture de la prairie, la création d'un chemin d'accès, l'abattage des arbres invasifs de la prairie, le croquage des souches et le nettoyage de l'annexe hydraulique en octobre 2019. Elle présente les plantations de boutures de saules réalisées avec les élèves du lycée agricole de Bazas et l'accompagnement de la fédération de pêche et de l'association Arbres et Paysages, début novembre 2019.

Claire BOSCUS évoque ensuite le passage d'une crue exceptionnelle en décembre 2019, qui a entraîné la destruction du chemin d'accès à la prairie et a obligé les parties prenantes à repenser l'entretien de la prairie et les actions du contrat par la réalisation d'un avenant au contrat. A la suite d'un travail collectif important, l'entretien de la prairie a été réorienté en pâturage par les bovins du propriétaire de la prairie, également éleveur. L'animatrice souligne que l'avenant au contrat, d'un montant de 8 121 €, a été accepté en septembre 2020 et que des réflexions sur l'extension de ce contrat autour d'un second contrat Natura 2000 sont menées en parallèle. Elle précise que les actions envisagées sont l'extension du pâturage ainsi que des panneaux pédagogiques permettant d'informer les promeneurs sur les actions menées sur ce site. L'animatrice indique à l'assemblée qu'il s'agit d'un projet global de valorisation des bords de Garonne et que le SMEAG accompagne la commune dans un appel à projet régional dont l'objectif est de convertir une maïsiculture en prairie naturelle avec quelques ateliers pédagogiques et pose de panneaux d'informations.

Mathieu BEAUJARD précise que les objectifs du DOCOB par le biais du contrat Natura 2000 concordent avec les actions prévues sur cette future prairie et indique que la 2nd contrat N2000 serait porté par la commune.

Ensuite, l'animateur reprend la parole et poursuit avec le contrat de Saint-Laurent en rappelant le contexte, les objectifs et les principales actions qui ont été menées : dévégétalisation et scarification de l'atterrissement, arrachage de la Jussie (espèce invasive) puis plantation de la ripisylve avec les enfants de l'école communale. Après un rappel des principaux résultats obtenus à la suite de ces travaux, l'animateur rappelle à l'assemblée qu'un relevé topographique a été réalisé en août 2020 et que les résultats, en cours de traitement, permettront d'évaluer l'efficacité du contrat sur la dynamique alluviale. Il ajoute qu'une journée citoyenne a été organisée le 12 octobre 2019 afin d'entretenir l'atterrissement avec la participation de quelques habitants et qu'une édition 2020 est en cours de préparation. L'animateur souligne que la ripisylve a aussi fait l'objet d'un entretien, avec des plantations d'espèces locales et accompagnement les enfants de l'école communale, suivie d'une intervention en classe afin de sensibiliser les élèves sur les enjeux écologiques associés à la Garonne.

Les animateurs ont été sollicités sur plusieurs dossiers d'incidences dont le projet de création d'un ponton à Langon et sur le déplacement de la plage de Marmande en rive gauche de la Garonne et ont participé également à des journées d'échanges et des réunions techniques.

Mathieu BEAUJARD continue en évoquant la participation à divers projets afin de veiller à la cohérence avec les enjeux Natura 2000 et ceux du DOCOB en citant quelques exemples (espèce invasive à Colayrac, l'île de Raymond, Saint-Macaire...). L'animateur poursuit ce bilan d'animation 2019-2020 en informant l'assemblée de sa participation à diverses manifestations et rencontre avec des collectivités et élus

(Politique migrateurs, SAGE « Vallée de la Garonne », mise en place de l'animation Natura 2000 sur la Garonne en Occitanie,...).

2) Projet d'extension du périmètre Natura 2000 (diapositives 28 à 36)

Claire BOSCUS reprend la parole et évoque les difficultés de faire émerger de nouveaux contrats Natura 2000 sur un périmètre restreint au lit mineur et aux berges et donc de la nécessité d'élargir le périmètre actuel du site, ce qui avait déjà été évoqué au dernier COPIL en juin 2019. Elle indique qu'il s'agit d'une action prévue au DOCOB (fiche action A8, jointe à ce compte rendu) qui permettra d'avoir plus de leviers d'actions pour les contrats et les chartes N2000. L'animatrice indique qu'un premier comité technique restreint s'est réuni suite à un premier travail cartographique réalisé en 2019 visant à intégrer les zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne ». Après avoir présenté deux exemples de secteurs élargis et les données utilisées, elle présente quelques chiffres clés de ce premier travail comme l'augmentation du périmètre de 35,8 % dont 20,8 % de zones humides du SAGE soit 127 Ha.

L'animatrice présente deux exemples de secteurs élargis sur lesquels un élargissement de périmètre aurait été utile : l'un sur la commune de St-Laurent et l'autre sur la commune de Boé. Claire BOSCUS précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite d'être affiné en concertation élargie et territorialisée d'ici la fin du cycle, à partir de cette première proposition. Elle précise qu'en parallèle l'objectif est de capitaliser des données écologiques existantes sur les bords de Garonne afin d'étayer un argumentaire solide et d'orienter la réflexion sur les tronçons de Garonne à élargir.

Alexandre DUMAITRE souhaite tout d'abord revenir sur le contrat Natura 2000 de Saint-Macaire et l'intérêt d'un tel contrat multi-milieux. Il souligne le travail mené sur l'avenant au contrat et félicite les membres de l'équipe pour la richesse des échanges. Monsieur DUMAITRE passe ensuite à l'élargissement du périmètre du site et évoque la procédure à mettre en œuvre ainsi que la nécessité d'avoir un argumentaire écologique solide permettant de justifier cet élargissement.

Jean-Jacques MIRANDE ajoute qu'un élargissement paraît important. La commune a fait l'acquisition de foncier notamment en bord de Garonne et demande s'il est possible d'inclure certaines parcelles qui pourraient être intéressantes dans le nouveau périmètre ? Il évoque également le projet en cours sur le Passage d'Agen en aval du Pont de Pierre. L'animateur explique que plusieurs projets sont en cours sur le Passage d'Agen notamment l'appel à projet de la Région et un projet de contrat Natura 2000 sur des parcelles incluses dans le périmètre. Il ajoute que selon l'intérêt écologique et la localisation il serait possible d'intégrer certaines parcelles supplémentaires du Passage d'Agen.

Florent CRAIPEAU se questionne quant aux conséquences de l'élargissement de périmètre sur les financements associés ?

Mathieu BEAUJARD souligne que dans le cadre de l'animation, plus le périmètre est élargi et plus il y a des chances qu'il y ait des contrats mais les financements des contrats dépendent des enveloppes disponibles allouées aux contrats en région Nouvelle-Aquitaine.

Alexandre DUMAITRE ajoute qu'il n'y a pas de lien entre la surface des sites et le montant des enveloppes, c'est une enveloppe globale. Cette année, 600 000€ ont été demandés et au regard de la dynamique du territoire, une enveloppe de 800 000€ a été demandée pour l'année prochaine.

3) Animation agricole (diapositives 37 à 48)

Après quelques rappels historiques sur les MAEC et sur les contrats engagés les précédentes années, Mathieu BEAUJARD souligne que le périmètre Natura 2000 a été élargi pour la campagne 2018 aux îlots PAC associés ce qui représente 12 137 Ha dont 32 % en SAU. L'animateur rappelle que cette révision de périmètre du PAEC, s'est accompagnée d'une révision de la plaquette de communication et d'une communication auprès de 387 exploitants agricoles par courriers et mails. Après 7 rencontres d'exploitants, 4 agriculteurs se sont engagés dans 6 contrats, ce qui représente un montant global engagé de 38 947,85 €.

Ensuite, l'animateur indique que deux nouvelles mesures ont été proposées pour la campagne 2019. Avec le redéploiement de l'animateur sur le volet Zones Humides du SAGE, ce dernier a fait appel à un bureau d'études pour réaliser les déplacements chez les agriculteurs. Plusieurs échanges téléphoniques avec une vingtaine d'exploitants ont abouti à 5 rendez-vous chez les agriculteurs et finalement, 2 contrats engagés

(l'un dans la gestion d'une prairie par pâturage et l'autre en conversion de culture en prairie), représentant ainsi 9 686 € pour la campagne 2019.

Mathieu BEAUJARD poursuit en présentant la campagne MAEC 2020 et précise qu'il s'agit de la dernière année du Programme de Développement Rural (PDR) actuel (2014 - 2020). Il explique qu'un dossier a été déposé en janvier 2020 suite à un APP en décembre 2019 indiquant qu'il restait 8,73 M€ disponible pour les PAEC Aquitains. En parallèle, l'animation agricole a débuté et révélé plusieurs potentiels contrats pour 2020 avec 6 agriculteurs pré-engagés (représentant 67 255,6 € pour les 5 années). Avec une consultation tardive de la CRAEC suite à 2 reports pour cause de Covid-19, les animateurs ont appris tardivement l'impossibilité d'engager de nouveaux contrats MAEC sur les PAEC Aquitains à enjeux « biodiversité » suite à une réduction de moitié du co-financement Etat et une sous-estimation des réengagements de 2015.

L'animateur évoque les différents moyens utilisés pour faire remonter l'information auprès des élus et des agriculteurs : plaquette PAEC, lettre info, courrier signé par M. BILIRIT, notes aux élus du SMEAG... Cependant, les deux agricultrices engagées en 2015 ont pu prolonger d'une année supplémentaire leurs contrats initiaux, octroyant ainsi 5 200€ pour cette campagne 2020. L'animateur souligne **qu'au total sur les 5 années, ce sont 145 200 € d'aides financières qui ont été accordées** en faveur de pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

4) Communication - sensibilisation (diapositives 49 à 55)

Cette sixième année d'animation a été riche en communication autour de Natura 2000 en commençant par la « Journée Mondiale Zones Humides » le 24 février 2019 sur l'île de Raymond. Une trentaine de personnes ont participé à une balade commentée à double voix avec l'un des gestionnaires des espaces naturels de l'île, où plusieurs thèmes autour des zones humides ont été abordés ainsi qu'une sensibilisation sur la politique Natura 2000, étroitement liée aux zones humides. Cette animation a permis de faire le lien avec le volet zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne ».

Par ailleurs, l'animatrice était présente le 24 août pour la journée « La Garonne en fête » durant laquelle elle a tenu un stand à Boé. A cette occasion, une trentaine de personnes ont été informées et sensibilisées aux enjeux Natura 2000 et de la documentation a été largement distribuée (plaquettes, lettre info, guide ZH...) ainsi que des jeux de coloriages d'espèces pour les enfants et des photos A4 plastifiées d'espèces étaient à disposition du public.

Cette année, un nouveau support d'animation a été créé : il s'agit d'une mallette pédagogique qui renferme un jeu de memory, un puzzle représentant une coupe transversale de la Garonne Agenaise et un plateau aimanté représentant le fleuve de la source à l'estuaire avec différentes thématiques de jeux (activités économiques, espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire). Ce plateau permet de faire le lien avec le grand site de la Garonne en Occitanie.



Cette année 2020, la tenue d'un stand Natura 2000 à la « Garonne en fête » à Boé, a été reconduit et a permis de sensibiliser une quarantaine de personnes avec la mallette pédagogique qui a connu un franc succès auprès des visiteurs.

Les animateurs ont également participé à d'autres rencontres comme la journée d'échanges du réseau des animateurs à Nérac où une présentation du contrat de Saint-Laurent a été réalisée ainsi qu'une journée technique sur les zones humides à Gavaudun où le travail mené dans le cadre du SAGE « Vallée de la Garonne » sur l'extension de périmètre Natura 2000 a été présenté.

La lettre d'information n°5, axée sur les actualités agricoles, a été éditée et diffusée à l'ensemble des membres du COPIL en juillet 2020. De plus, la plaquette PAEC a également été actualisée en interne et sert de relai d'information pour les agriculteurs. Par ailleurs, les panneaux ont été exposés à chaque manifestation lorsque cela a été possible (Garonne en fête, COPIL...). Enfin, le site internet du SMEAG est régulièrement actualisé, ce qui permet d'avoir une visibilité certaine sur les actions menées.

Mathieu BEAUJARD ajoute qu'un agent en charge de la communication a été recruté au SMEAG et permettra donc de gagner en visibilité. Il indique également que la mallette pédagogique ainsi que les panneaux d'exposition peuvent être mises à disposition aux collectivités ou autres acteurs du territoire.

5) Organisation de l'animation (diapositive 56)

Suite à sa mobilisation sur le volet zones humides du SAGE et à la transition vers la mise en œuvre du SAGE, Mathieu BEAUJARD explique la réorganisation au sein du SMEAG pour cette année 2020 avec la création d'un poste non permanent et le calibrage de l'animation à 1,1 ETP. Il souligne que des réflexions sur l'organisation de la fin du cycle d'animation 2021-2022 sont en cours afin de maintenir le même niveau d'animation.

Monsieur AUGÉARD ajoute qu'il est plus facile de prendre contact pour des projets communaux depuis que l'animation a été renforcée et souhaite que cette facilité d'accès et de communication se poursuive.

II. Perspectives d'animation 2021-2022

1) Animation territoriale (diapositives 57 à 59)

L'animateur poursuit les perspectives 2021-2022 en évoquant une continuité dans le travail mené lors des premiers cycles d'animation avec un rôle de veille territoriale, de mise en réseau et d'appui des territoires. Les animateurs poursuivront le suivi et l'accompagnement de projets permettant de favoriser la signature de contrats et de chartes Natura 2000 et continueront à veiller à la cohérence des politiques publiques en lien avec les projets autour de la Garonne. Ils participeront également à différentes manifestations et réunions techniques du territoire avec divers partenaires et poursuivront le développement des synergies dans les prochaines années entre l'animation Occitanie (lancée en 2018) et Nouvelle-Aquitaine, afin d'être cohérent à l'échelle du fleuve ; des discussions autour d'une labellisation d'une « Journée Natura 2000 Garonne » sont en cours.

2) Projet d'extension du périmètre Natura 2000 (diapositives 60 et 61)

Mathieu BEAUJARD continue et évoque la poursuite des travaux sur l'élargissement du périmètre Natura 2000 avec une concertation territorialisée avec les acteurs locaux permettant d'aboutir à une proposition affinée d'ici la fin du cycle (2022). En parallèle, un travail de capitalisation des données écologiques existantes sur les bords de Garonne sera réalisé pour justifier l'élargissement sur certains tronçons de Garonne. L'animateur indique qu'une évaluation du DOCOB pourrait être lancée lors du 4^{ème} cycle d'animation (validé en 2013 et qui sera alors « âgé » de 10 ans). Il évoque ensuite le planning et demande aux membres du COPIL s'ils souhaitent valider cette démarche.

Monsieur BILIRIT demande aux membres du COPIL s'il y a des questions.

Florent CRAIPEAU demande avec qui sera menée la concertation ? Mathieu BEAUJARD répond que les membres du COPIL seront sollicités, avec l'accord de Monsieur le Président, ainsi que les communes et autres collectivités volontaires. Un mail sera transmis aux membres du comité de pilotage afin d'intégrer les membres intéressés par cette démarche au comité technique élargi qui se réunira avant la fin de l'année 2020.

Alexandre DUMAITRE demande si la démarche est identique du côté Occitanie. L'animateur évoque le fait qu'en Occitanie, il y a une ZSC et 5 ZPS (Directive Habitat et Directive Oiseaux) et par conséquent, le site est d'ores et déjà plus large donc il n'y a que des ajustements de périmètres et non des élargissements comme les travaux envisagés en Nouvelle-Aquitaine. Monsieur le Président ajoute que ce sont les mêmes réflexions mais sur des territoires différents.

Alexandre DUMAITRE rajoute que ce serait cohérent d'avoir la même approche que sur le territoire Occitanie et qu'il se peut qu'il y ait beaucoup de souhaits lors de cette révision mais qu'il ne faut pas oublier la nécessité de penser à justifier cet élargissement vis-à-vis des espèces et habitats d'intérêt communautaires.

Monsieur BILIRIT rappelle l'intérêt pour ceux qui ont des projets en bords de Garonne, de se porter volontaires pour participer à ces concertations. Il invite à présent les membres du COPIL à se prononcer sur la validation de cette démarche.

Le COPIL donne un avis favorable sur le projet d'élargissement du périmètre du site Natura 2000 Garonne en Aquitaine avec le planning présenté.

3) Animation agricole (diapositive 62)

Mathieu BEAUJARD passe à présent au volet agricole pour les prochaines années. Même si 2021 voire 2022 vont être des années de transition entre deux PAC, il explique que les animateurs suivront avec attention l'avancée des réflexions sur le partenariat Etat / Région envisagé et se tiendront informés des actualités agricoles afin d'être des relais d'informations pour les agriculteurs. De plus, une révision du périmètre du PAEC est prévu en 2021 avec mises à jour des contacts des agriculteurs éligibles. L'objectif est de maintenir la dynamique des MAEC initiée depuis 2015 pendant cette transition.

4) Communication - sensibilisation (diapositives 63 et 64)

Claire BOSCUS reprend la parole et présente les perspectives d'animation en termes de communications. Elle indique qu'il y aura une continuité dans les actualisations régulières du site du SMEAG, et une sixième et septième lettre d'information seront éditées en 2021 et 2022. La plaquette PAEC fera également l'objet d'une révision selon les actualités agricoles. Elle explique que les animateurs continueront à participer à des animations permettant de sensibiliser un large public et ceci passera par la création d'un nouveau puzzle à ajouter à la mallette qui sera cette fois, une coupe transversale de la Garonne girondine.

III. Echanges / Points divers

Zoom sur le volet zones humides du SAGE Vallée de la Garonne (diapositive 57)

Mathieu BEAUJARD reprend la parole afin de présenter les panneaux d'exposition sur les zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne » dont un était exposé au fond de la salle. Ces panneaux permettent de sensibiliser sur les enjeux liés aux zones humides et apportent des informations claires sur la règle relative aux zones humides dans les projets d'aménagements.

L'animateur indique également que deux nouvelles fiches de retours d'expériences ont été éditées et ajoutées au guide Zones Humides, distribués à l'entrée également. Ces supports permettent de mettre en avant des actions concrètes de valorisation et de restauration des zones humides sur la vallée de la Garonne.

Florent CRAIPEAU indique que le syndicat de Lagupie va acquérir, dans le cadre d'un plan pluriannuels de gestion (PPG), 12 Ha de zones humides et demande si un accompagnement au titre du SAGE est envisageable? L'animateur répond qu'un accompagnement est possible d'autant plus qu'une des dispositions du SAGE vise à faire émerger des actions concrètes sur les zones humides au travers notamment des PPG. Il ajoute que d'autres PPG mis en place par les structures GEMAPI sont également suivis dans le cadre du SAGE et évoque l'exemple de l'étude menée sur un peu plus de 30Ha de zones humides sur la commune de Fourques-sur-Garonne.

IV. Engagement de la CDC Convergence Garonne dans la Charte Natura 2000

Enfin, l'animateur présente l'engagement de la Communauté des Communes (CDC) Convergence Garonne dans la Charte Natura 2000 et plus précisément, dans les engagements de types « milieux ouverts » et « boisements rivulaires ». Il présente brièvement les parcelles situées sur l'Île de Raymond, Espace Naturel Sensible, en tant qu'ancienne maïsiculture cultivée en conventionnel. Sur cette île, une éleveuse a engagé 31,45 Ha dans une MAEC en gestion de pâturage depuis 2015 ; cette dernière est associée à la

charte et co-signera le document. Une présentation plus détaillée de l'île, son historique, sa gestion et le lien avec Natura 2000 aura lieu l'après-midi, lors d'une visite sur le site en compagnie des animateurs Natura 2000 et de l'un des gestionnaires du site (voir les quelques photos à la fin du compte rendu).

Monsieur BILIRIT reprend la parole et souligne que les engagements en faveur de la préservation de la biodiversité sont primordiaux et permettent de valoriser des pratiques environnementales durables. Monsieur le Président exprime sa fierté que la CDC s'inscrive dans cet engagement au regard de la gestion de cette île qui est en parfaite adéquation avec la politique Natura 2000 et les actions communes menées jusqu'à présent et invite Monsieur DORE, Président de la CDC à prendre la parole.



Monsieur DORE débute son discours en remerciant M. BILIRIT, Président du COPIL et tous les membres de s'être déplacés. Il poursuit en rappelant l'historique d'acquisition et de gestion de l'île de Raymond ainsi que l'accompagnement technique du SMEAG dans la valorisation écologique de l'île au travers des politiques du SAGE « Vallée de la Garonne » et Natura 2000, en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Garonne en Aquitaine ». Il évoque également la mise en place d'une MAEC sur cet espace et la cohérence entre la gestion du site et l'engagement de la CDC dans la charte Natura 2000.

Monsieur BILIRIT invite Monsieur DORE à venir signer la Charte Natura 2000 à ses côtés ainsi qu'aux côtés des animateurs et remercie la CDC pour leur engagement. Monsieur le Président du COPIL remercie également l'ensemble des membres du COPIL d'avoir participé à ces échanges et clôture cette réunion du COPIL en conviant les participants à rejoindre l'extérieur pour un pot de l'amitié.



Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du SMEAG, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine). Pour contacter le SMEAG : natura2000@smeag.fr, 0562727600